
Nombre de membres

en exercice: 16

Présents : 14

Votants: 14

Séance du lundi 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le six juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Yves MONIN.

Sont présents: Jacqueline BERTOUX, Bernard BUTEUX, Pierre BUTEUX, Alain BRAILLY, René CAT, Dany COULON, Jacques DUCHAUSSOY, Christian DUCHEMIN, Stéphane DUCROCQ, Claudine EON, Nathalie FOIRESTIER, James HECQUET, Jocelyne HECQUET, Patrice HEDIN, Marc HELAINE, Hubert LEVE, Olivier LIEVRE, Florence LORIDAN, Yves MONIN, Christian PETIT, Philippe RANDON, Isabelle RIMOLDI, Jean-Marie SONNEVILLE

Représentés:

Excuses: Jean-Claude DULYS, Jean-Michel DUPUIS

Absents: Alain BERTE, Corinne CARPENTIER, Marie CAUMARTIN, Dany DUMEUGE, Vincent NEVEU, Antoine POLLEUX, Stephan VOELCKER, Olivier VOLZ

Secrétaire de séance: Jacqueline BERTOUX

La séance étant ouverte,

Le Président rappelle à l'assemblée de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid 19 dispose que "... le mandat des représentants d'une commune, d'une EPCI ou d'un syndicat mixte fermé au sein d'organismes de droit public ou de droit privé en exercice à la date du premier tour est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par l'organe délibérant".

Dans l'attente de la désignation des délégués des communes de Caours et Neufmoulin par la Communauté d'Agglomération Baie de Somme pour l'installation du nouveau comité du SIAEP, il a donc convoqué le comité actuellement en exercice.

Il précise que la date d'installation du nouvel exécutif a été reportée au 25 septembre 2020 au plus tard.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le comité syndical approuve le procès-verbal de la séance du 03 mars 2020.

Objet : Décisions du Président

Monsieur le Président communique les décisions prises au comité syndical comme suit (vu la loi du 11 mai 2020 ayant donné pouvoir aux maires et présidents de collectivités territoriales d'exercer certaines compétences énumérées par l'article L.2122-22 du CGCT sans passer par les organes délibérants :

- Avenant au bail de 2004 modifié par avenant du 25/06/2010 avec TDF relatif à l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques au réservoir d'eau sis "Sole de Mancheron" à SAINT-RIQUIER :

- Nouveau loyer annuel établi à 5513 € à compter du 1er janvier 2020 (taux de la revalorisation annuelle : 1 %), le loyer initial de 2020 ayant été calculé à 5201 €.

- Avenant au bail du 20/05/2010 avec Orange dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques au réservoir d'eau sis Rue de Maison-Roland à COULONVILLERS :

- Nouveau loyer annuel établi à 4400 € à compter du 15 mai 2020 (taux de la revalorisation annuelle : 1 %), le loyer initial 2020-2021 ayant été calculé à 4040 €.

Délibération n°2020_10 – Vote du budget primitif 2020

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : Prévisions 305 222,57 € + Report 0 TOTAL 305 222,57 €

Recettes : Prévisions 110 194,82 € + Report 195 027,75 € TOTAL 305 222,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : Prévisions 277 800,72 € + Report 40 506,71 € + RAR 211 010 € TOTAL 529 317,43 €

Recettes : Prévisions 390 046,08 € + Report 0 € + RAR 139 271,35 € TOTAL 529 317,43 €

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2020

Dépenses : 834 540,00 €

Recettes : 834 540,00 €

Le Président précise que ce projet est établi avec un taux de surtaxe inchangé (celle-ci est de 0,35 € depuis 2015 pour ce qui concerne la part syndicale). Le SIAEP perçoit un montant allant de 90 000 à 100 000 € au titre de cette surtaxe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif tel que présenté

Questions diverses

1. Le Président informe l'assemblée qu'il souhaite verser une prime à la secrétaire du SIAEP pour sa disponibilité pendant le confinement. Les membres présents approuvent ce projet.
2. Coulouvillers :
 - En raison d'une fuite, des travaux sur le réseau d'eau sont programmés pour le 8 juillet prochain, avec une coupure d'eau à Coulouvillers et Hanchy.
 - M Hecquet demande quand la peinture sur le réservoir sera effectuée. Le Président l'informe que ces travaux ont été demandés à Veolia, il transmettra de nouveau la demande au service compétent.
3. Oneux : M Buteux informe le Président que les arbres situés sur les parcelles devant la station de pompage (le long de la RD 941) nécessitent d'être élagués.
4. Maison-Roland : les travaux ont été réceptionnés. M Petit indique qu'ils ont été réalisés de manière très satisfaisante et informe le Président que les bordures manquantes ont été posées.
5. Rendement : M Ducrocq demande si une amélioration a été constatée au niveau des fuites. Le Président indique que le rendement est en nette augmentation grâce aux travaux de renouvellement de réseau effectués ces 4 dernières années, et devrait passer au-dessus de 80 % (contre 67 % avant les travaux). Il précise que les points qui sont encore à améliorer seront discutés prochainement avec le délégataire.
6. Impayés : le Président informe que le taux d'impayés est d'environ 1,10 %.
7. Compétence eau : le Président rappelle que la compétence est conservée jusque 2026 par le syndicat, sauf volonté de la communauté de communes de prendre cette compétence, auquel cas les collectivités devraient de nouveau se prononcer afin d'exercer leur minorité de blocage éventuellement.

Le Président ajoute que la compétence assainissement collectif pourrait également être reprise par l'EPCI qui a déjà la compétence assainissement non collectif. Il précise que la loi impose un contrôle lors de la vente d'un bien, et que ce sont les acquéreurs qui sont tenus, le cas échéant, d'effectuer les travaux dans l'année qui suit

La séance est levée à 20h15.